

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 20 décembre 2022 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

Sont absents : Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge
M. le conseiller Eric Pinard

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2022-12-332

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que déposé.

Monsieur le Maire présent sommairement le budget et le triennal d'immobilisation.

2022-12-333

3.0 ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit des recettes égales aux dépenses, au montant de 5 497 450 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 tel que présenté.

QUE le document explicatif du budget 2023 soit publié dans un bulletin spécial qui sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

RECETTES	2022	2023
	budget	budget
Taxes sur la valeur foncière	2 558 944 \$	2 849 632 \$
Taxes sur une autre base	1 227 143 \$	1 310 688 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 017 \$	1 983 \$
Services rendus aux organismes municipaux	33 690 \$	91 036 \$
Imposition de droits	249 280 \$	584 941 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$	20 000 \$
Autres revenus d'intérêts	30 975 \$	153 800 \$
Autres revenus	79 255 \$	14 925 \$
Transferts de droit	29 972 \$	82 965 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	679 875 \$	387 480 \$
Total	4 911 151 \$	5 497 450 \$

Column1	Column2	Column3
DÉPENSES	2022	2023
Administration générale	952 782 \$	933 149 \$
Sécurité publique	644 470 \$	660 368 \$
Incendie	235 748 \$	233 424 \$
Transport	666 464 \$	1 167 451 \$
Hygiène du milieu	606 185 \$	853 342 \$
Urbanisme	295 869 \$	505 895 \$
Loisirs et culture	217 308 \$	279 463 \$
Frais de financement et autres (immo)	1 576 100 \$	1 014 358 \$
Affectations	(283 775) \$	(150 000) \$
Total	4 911 151 \$	5 497 450 \$

2022-12-334

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit un programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025, le tout réparti comme suit :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

QUE le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025 soit accepté tel que présenté.

Type	Années	2023	2024	2025
Sécurité publique		10 000.00 \$	20 000.00 \$	22 000.00 \$
Voirie		- \$	40 000.00 \$	30 000.00 \$
Bâtiments, ameublements et équipements		45 000.00 \$	30 000.00 \$	8 000.00 \$
Assainissement des eaux		8 000.00 \$	- \$	12 000.00 \$
Parcs et espaces verts		- \$	10 000.00 \$	15 000.00 \$
Véhicules		- \$	- \$	65 000.00 \$
TOTAL		63 000.00 \$	100 000.00 \$	152 000.00 \$

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2022-12-335

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19h32.

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**